


| | | |
|---|---|---------------------|
|  | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE | <i>Délibération</i> |
| | Séance publique du 1 décembre 2023 | N° 2023-652 |

Convocation du 24 novembre 2023

Aujourd'hui vendredi 1 décembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Patrick LABESSE à Mme Anne LEPINE
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY
M. Baptiste MAURIN à M. Alexandre RUBIO
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Camille CHOPLIN
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE
Mme Marie RECALDE à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON


EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET jusqu'à 11h et de 15h42 à 18h06
Mme Christine BOST à M. Stéphane DELPEYRAT de 13h15 à 13h35 et de 14h45 à 15h14
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Christine BOST à partir de 17h18
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 15h44 à 17h14 et à partir de 19h17
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Bastien RIVIERES à partir de 13h
Mme Andréa KISS à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 19h02
Mme Delphine JAMET à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h45
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h
Mme Josiane ZAMBON à M. Alain ANZIANI à partir de 19h12
M. Jérôme PEScina à M. Franck RAYNAL à partir de 17h
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN à partir de 14h45
M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PEScina de 13h16 à 13h35 et de 14h45 à 15h27
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 17h
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h20
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 18h41
Mme Fatiha BOZDAG à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 17h18
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY de 10h15 à 13h35
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h42
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 12h à 13h35
Mme Laure CURVALE à Mme Eve DEMANGE à partir de 17h37
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS de 14h45 à 17h39
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 16h15
M. Gilbert DODOGARAY à Jean TOUZEAU à partir de 19h12
M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h55
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET jusqu'à 12h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 11h30
Mme Anne-Eugénie GASPAS à M. Frédéric GIRO jusqu'à 11h
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 14h45
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI à partir de 15h20
M. Radouane JABER à M. Guillaume MARI jusqu'à 10h30
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 10h30 à 13h
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS jusqu'à 10h35
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h50
M. Guillaume MARI à M. Radouane JABER à partir de 18h56
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI de 14h45 à 15h40
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 18h44
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC de 11h10 à 13h35
M. Patrick PUJOL à M. Christian BAGATE à partir de 14h45
M. Fabien ROBERT à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 15h50

Mme Nadia SAADI à M. Didier CUGY à partir de 14h59
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Amandine BETES à partir de
18h18
M. Thierry TRIJOULET à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 18h21

LA SEANCE EST OUVERTE

| | | |
|---|---|---------------------|
|  BORDEAUX MÉTROPOLE | Conseil du 1 décembre 2023 | Délibération |
| | Direction administrative et financière - Pôle ter Sud | N° 2023-652 |

Gradignan - Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Inno Campus (OIM BIC) - Acquisition auprès de l'association ' Les Coqs Rouges ' d'une emprise totale de 18 408 m² impactant les parcelles cadastrées section CR2 - CR5 - CA26 dans le cadre d'un projet de piste cyclable (voie verte) et de deux parcelles entières cadastrées section CB17 et CB18 pour la mise en œuvre de compensations écologiques et environnementales - Décision - Autorisation

Monsieur Franck RAYNAL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'association dénommée « Les Coqs Rouges » est propriétaire de cinq parcelles de terrains cadastrées section CB17 ; CB18 ; CR2 ; CR5 et CA26 respectivement d'une superficie de 10 026m² ; 4 490m² ; 27 667m² ; 17 631m² et 666m² sis Rue du Solarium et Rue de Pichey sur la Commune de Gradignan (33170).

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération d'aménagement Bordeaux Inno Campus (BIC) Extra-rocade créée par délibération métropolitaine du 28 janvier 2022, ces parcelles sont impactées pour partie par la réalisation des programmes d'équipements publics et de compensations écologiques.

Ainsi, l'opération prévoit la réalisation d'une voie verte d'une largeur de 4 mètres sur le chemin de solarium (parcelles cadastrées CR2 / CR5 / CA26 situées dans le périmètre de la Déclaration d'Utilité Publique en date du 27/06/2022) afin de mettre en place et de sécuriser les déplacements par voie de mobilités douces (piéton, cyclable) sur cet axe.

Cette future voie située Chemin du Solarium et appartenant à l'itinéraire du ReVE n°2, séparée de la chaussée et de la nouvelle limite de propriété de l'association « Les Coqs Rouges » par des bandes d'espaces verts, permettra une traversée des piétons et cyclistes en toute sécurité.

Parallèlement, Bordeaux Métropole se porte acquéreur des deux parcelles cadastrées CB17 et CB18 également propriétés de l'association « Les Coqs Rouges » afin d'y entreprendre des travaux de compensation écologique et environnementale.

Aussi, Bordeaux Métropole s'est rapproché de l'association des Coqs Rouges pour convenir des modalités d'acquisition de ces fonciers :

- **Dans le cadre du projet d'aménagement de la voie verte :**

Acquisition pour une superficie totale d'environ 3 892 m² répartie comme suit :

- 3 074m² environ à détacher de la parcelle cadastrée section CR2,

- 152 m² environ à détacher de la parcelle cadastrée section CR5,
- La parcelle entière CA26 d'une superficie de 666 m².

▪ **Dans le cadre de la compensation écologique et environnementale**

Acquisition pour une superficie totale d'environ 14 516m² répartie comme suit :

- La parcelle entière CB17 d'une surface totale de 10 026m²,
- La parcelle entière CB18 d'une surface totale de 4 490m².

La Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE) a été consultée sur les modalités transactionnelles envisagées :

- dans son avis 2022-33192-92844 rendu le 20 avril 2023, la DIE a estimé le prix du foncier – indemnité de réemploi comprise - pour les parcelles cadastrées CR2 - CR5 - CA26, objets de la voie verte situées dans le périmètre de la DUP,
- dans son avis 2023-33192-13080 rendu le 16 mai 2023, la DIE a estimé le prix du foncier pour les parcelles entières cadastrées CB17 et CB18, objets des compensations écologiques et environnementales.

Les parties se sont donc entendues sur un prix d'acquisition total pour l'ensemble du foncier de 769 612 € (SEPT CENT SOIXANTE NEUF MILLE SIX CENT DOUZE EUROS) HT - TVA en sus au taux réglementaire applicable au moment de la réitération de l'acte - montant qui respecte les termes des estimations de la Direction de l'Immobilier de l'Etat.

A ce montant s'ajoute une indemnité complémentaire de 10 000 € (DIX MILLE EUROS) versés à l'Association « Les coqs rouges » dans le cadre de la perte de végétaux causée par l'aménagement de la piste cyclable / voie verte.

Cela étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1311-9 et suivants,

VU la délibération n°2016-608 du conseil métropolitain du 21 octobre 2016 instaurant une taxe d'aménagement majorée pour l'opération d'aménagement Vallée créative ;

VU la délibération du 25 novembre 2021 du conseil métropolitain confirmant la décision de réaliser la piste cyclable / voie verte sur le Chemin de Solarium à Gradignan – Fiche action CODEV OIM

VU la délibération n°2022-25 du 28 janvier 2022 du conseil métropolitain créant l'opération d'aménagement BIC Extra-rocade ;

VU les avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat n°2022-33192-92844 en date du 20 Avril 2023, et n°2023-33192-13080 en date du 16 Mai 2023

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt pour Bordeaux Métropole d'acquérir ces emprises afin de mener à bien le projet d'aménagement susmentionné, et de remplir les missions de compensations écologiques et environnementales qui lui incombent,

DECIDE

Article 1 : d'acquérir auprès de l'Association dénommée « Les coqs rouges » les emprises suivantes pour une superficie totale d'environ 18 408m² :

- 3 074m² environ à détacher de la parcelle cadastrée section CR2,
- 152 m² environ à détacher de la parcelle cadastrée section CR5,
- la parcelle entière cadastrée CA26 d'une superficie de 666 m²,
- la parcelle entière cadastrée CB17 d'une surface totale de 10 026m²,
- la parcelle entière cadastrée CB18 d'une surface totale de 4 490m².

Pour un prix d'acquisition pour l'ensemble du foncier de 769 612 € (SEPT CENT SOIXANTE NEUF MILLE SIX CENT DOUZE EUROS) HT, TVA en sus au taux réglementaire applicable au moment de la réitération de l'acte.

A ce montant s'ajoute une indemnité complémentaire de 10 000 € (DIX MILLE EUROS) versés à l'Association « Les coqs rouges » dans le cadre de la perte de végétaux causée par l'aménagement de la piste cyclable / voie verte.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes et documents afférents à cette transaction,

Article 3 : d'imputer la dépense et les frais résultant de cette acquisition sur le budget principal OIM.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Contre : Monsieur MORISSET

Ne prend pas part au vote : Monsieur ALCALA, Madame BETES, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame HELBIG, Madame LOUNICI, Monsieur MARI, Madame PAVONE, Monsieur RAUTUREAU, Madame RECALDE, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 1 décembre 2023

| | |
|---|--|
| <p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 8 DÉCEMBRE 2023</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 8 DÉCEMBRE 2023</p> | <p>Pour expédition conforme,</p> <p>le Conseiller délégué,</p> <p>Monsieur Franck RAYNAL</p> |
|---|--|